



N° 220-2015/APS/DJA/SSACA

Date du : 04/02/2015

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant prorogation de la délibération prorogée n° 14-2014/APS du 11 septembre 2014 portant création d'une commission spéciale relative à la conclusion du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod

PJ : un projet de délibération

L'assemblée de province a créé le 11 septembre 2014 la commission spéciale chargée de préciser les faits, motifs et conditions inhérents à la conclusion et au retrait du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod.

L'article 1 de la délibération portant création de cette commission, prévoit que sa mission prenne fin « par le dépôt de son rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de la présente délibération. ».

Cette délibération ayant été prorogée le 12 décembre 2014 pour 3 mois supplémentaires, la mission de la commission spéciale prendra fin le 12 mars 2015.

Cette dernière n'ayant pu effectuer l'ensemble des auditions prévues et n'ayant pu, à ce titre, rendre ses conclusions, il est proposé par le présent projet de texte, de proroger la mission de la commission en fixant celle-ci au plus tard le 31 décembre 2015.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le président de l'assemblée
de la province Sud**

Philippe Michel